

Réf : DOMS-0319-2137-D

**Arrêté DOMS/PA n° 2019-011**

**CD n° 2019- 02**

**fixant le calendrier prévisionnel 2019 de l'appel à projet médico-social relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;**

**La présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône;**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L. 13-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L. 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et R. 313-4 ;

**Vu** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'arrêté DOMS n°2018-004 fixant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2018-2022

**Vu** l'arrêté du 24 septembre 2018 portant adoption du projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018-2028;

**Vu** la délibération du 15 décembre 2017 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône relative à l'approbation du schéma départemental des personnes du bel âge 2017-2022 ;

**Considérant** le déficit de l'offre en places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes identifié par le schéma départemental des personnes du bel âge ;

**Considérant** la volonté du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la présidente du Conseil départemental des Bouches du Rhône d'offrir sur le département des Bouches du Rhône un choix de services adaptés aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées vieillissantes et de leur famille ;



## ARRETEMENT

**Article 1<sup>er</sup>** : le calendrier prévisionnel 2019 de l'appel à projet médico-social conjoint est fixé comme suit :

Date de publication de l'avis d'appel à projet médico-social	Nature	Nombre de lits à créer	Année prévisionnelle de délivrance d'autorisation	Territoire concerné
1 <sup>er</sup> semestre 2019	Création d'un EHPAD	88	2020	Commune de Marseille

**Article 2** : Ce calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux a une valeur indicative. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle. Cette révision est rendue publique dans les mêmes conditions que la publication initiale du calendrier. Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et de lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant la date de publication du présent arrêté aux adresses postales suivantes :

Madame la présidente  
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
Direction générale adjointe de la solidarité  
Direction des personnes handicapées et personnes du bel âge  
4, quai d'Arenc  
CS70095 13304 Marseille Cedex 02

Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Direction de l'offre médico-sociale  
Département personnes âgées  
132 boulevard de Paris - CS 50039  
13331 Marseille cedex 03

**Article 3** : Pour l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, la directrice de l'offre médico-sociale ainsi que la déléguée départementale des Bouches du Rhône et pour le Conseil départemental des Bouches du Rhône le directeur général des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs respectivement de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département.

Fait, le 04/04/2019 à Marseille

Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
**Philippe De Mester**

  
Martine VASSAL  
Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône